

ABONNEMENT

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

INSERTIONS

SAUMUR	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POISSÉ	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

L'ÉCHO SAUMUROIS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat sur la poste
et chez tous les libraires

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 29 SEPTEMBRE

Comme il fallait s'y attendre, la lettre de Monsieur le Comte de Paris a soulevé une tempête de récriminations dans la presse républicaine, récriminations qui se produisent, bien entendu, sous la forme la plus injurieuse et la plus violente.

Mais nos adversaires manquent d'accord, même dans l'invective, et la colère les empêche de voir la contraction qui neutralise leurs reproches.

Les uns crient à la lâcheté et les autres parlent d'audace poussée jusqu'au cynisme.

Il faudrait pourtant s'entendre : si la lettre adressée à M. Bocher est un acte de lâcheté, ce n'est pas un acte d'audace, ici l'abus des gros mots se complique d'inconséquence.

Mais si les républicains ne s'accordent pas sur le caractère de l'acte, nous reconnaissons sans difficulté qu'ils se rencontrent pour arriver à la même conclusion, à savoir que la Monarchie est définitivement enterrée.

Cette sinistre constatation nous plongerait dans le plus profond découragement si nous ne nous éprouvions pour la première fois la douloureuse surprise. Mais voilà plusieurs années qu'on nous en rebat les oreilles, les républicains ayant pris l'habitude à chaque importante manifestation monarchiste de déclarer la Monarchie morte à tout jamais.

Il en allait de même à chaque lettre écrite par Monseigneur le Comte de Chambord, il est tout naturel que les lettres de Monsieur le Comte de Paris renforcent de la même façon l'optimisme de mauvais aloi des républicains.

C'est monotone, mais cela n'a rien de décourageant.

Cependant, si la Monarchie est morte, pourquoi la combattre avec cette fureur que l'on réserve d'ordinaire pour lutter contre des ennemis vivants et bien vivants ? Pourquoi cette persécution contre quiconque dans les départements est soupçonné de travailler au rétablissement de la Monarchie, ou seulement de le désirer ? Pourquoi proscrire un Prince dont les chances de succès sont nulles ? Pourquoi enfin, aux élections, mettre en branle tout le personnel gouvernemental ? Pourquoi prodiguer les promesses, là les menaces et partout l'argent des contribuables pour empêcher le triomphe des candidatures monarchistes ?

En réalité, les aspirations que les républicains affirment être étouffées existent aussi vivaces que jamais, comme l'ont encore attesté aux dernières élections trois millions d'électeurs qu'on n'a pu séduire, ni intimider. Forts d'un pareil résultat, nous pouvons laisser nos adversaires faire la vaine montre d'illusions dont eux-mêmes ne sont pas les dupes. Leurs cris de triomphe sonnent faux et leurs invectives mettent à nu leur mauvaise humeur en prouvant leur mauvaise éducation.

Nous ne pouvons nous empêcher de sourire en voyant se manifester cette austère pudeur de gens qui s'érigent en juges de la dignité des moyens employés pour les combattre. Il nous est difficile d'oublier que les uns sont des célébrités de la Commune et que les autres ont marché et marchent encore la main dans la

main de ceux qui ont joué un rôle dans cette insurrection et par conséquent participé au crime de lèse-patrie le plus odieux dont l'histoire ait conservé le souvenir. La compétence de pareils juges, ou en conviendra, est plus que suspecte.

A leur jugement nous opposons celui que ne pourra manquer de porter tout homme de foi sur la lettre de Monsieur le Comte de Paris.

Suprême directeur de la politique de son parti, le Prince entend en assumer toute la responsabilité et il affirme une fois de plus sa résolution de lutter en mettant à profit toutes les circonstances naissant des vices mêmes du régime républicain. Rien n'est plus propre à soutenir la foi des partisans de la Monarchie qui seront unanimes à proclamer que la lettre de Monsieur le Comte de Paris a été un acte loyal, généreux et hardi. COTTA.

Les journaux royalistes de Paris sont unanimes à apprécier comme elle mérite de l'être la lettre que M^r le Comte de Paris a adressée à M. Bocher.

Dans le *Moniteur universel*, M. O. Depeyre a dit notamment :

« Tous les royalistes auront à cœur de répondre au patriotique appel de Monsieur le Comte de Paris. Il a pu y avoir parmi eux des divergences d'opinions sur des questions de tactique, il n'y en a jamais eu sur le but à atteindre : le triomphe de la Monarchie avec le concours et la volonté de la France.

Et ni les uns ni les autres ne faibliront devant des violences de langage qui doivent d'autant moins nous déplaire qu'elles prouvent, une fois de plus, combien le parti monarchique et le noble Prince qui en est le chef sont contre la République, et aux yeux des républicains eux-mêmes, une force redoutable.

Cette force, les royalistes peuvent la mesurer aux attaques de leurs adversaires, et devant la fureur de ces attaques ils redoubleront de confiance en eux-mêmes, de confiance dans leur cause et de confiance en Dieu. »

Le *Gaulois* a écrit ceci :

« Cette lettre est un acte, un acte vraiment noble et vraiment royal. Le Prince que nous suivons prend nettement, devant le pays et devant l'histoire, la responsabilité de la politique qui fut suivie par le parti royaliste.

Ceux qui savent quel honnête homme, loyal, droit, est le chef de la Maison de France trouveront sa lettre tout à fait naturelle.

Ceux qui ne le connaissent pas l'admirent, et ceux-là seuls auront le courage de la blâmer ou de la railler qui sont inaccessibles aux idées de franchise et de bravoure dont est, pour ainsi dire, fait notre caractère national. »

M. Pierre Veillot a dit dans l'*Univers* :

« La lettre nous semble assez crâne, si l'on veut ; mais, surtout, elle nous paraît juste, digne et absolument naturelle. Nous l'attendions. Monsieur le Comte de Paris devait-il, en présence des révélations amoncelées depuis quelques semaines, garder le silence ? Il eût semblé rougir de ce qu'il avait fait. Or, il n'en avait point à rougir. Le prince a cru remplir son devoir. Et il ne nous paraît pas douteux

qu'il ne l'ait rempli. C'est M. Boulanger qui a manqué au sien, à celui qu'il était libre de refuser certainement, mais qu'il lui fallait accomplir, l'ayant accepté.

« Les hommes de la droite, les plus purs, les plus chevaleresques, pouvaient aussi bien se coaliser avec lui pour culbuter le régime actuel, qu'ils se coalisaient jadis avec M. Clémenceau pour renverser M. Jules Ferry. »

A propos des poursuites que propose le *Siècle*, voici ce que nous lisons dans le *Radical* :

« Tout le monde se demande comment il se fait que MM. Naquet, de Mackau, Meyer, de Martimprey, Laguerre, etc., ne soient pas déjà à Mazas en compagnie de la duchesse.

Il y a longtemps qu'ils devraient être accusés, condamnés et punis. On ne traînait pas comme ça, jadis, aux temps héroïques de 92 et 93.

« ... On se f... de nous ! »

Du fond de son cœur, le *Radical* tire ce soupir : « Hélas ! nous ne sommes plus aux temps héroïques ! » Quel héroïsme y avait-il à jeter en prison des gens sans défense ? Marat qui demandait trois cent mille têtes n'était point un héros ; Fouquier-Tinville qui lui en accordait le plus possible n'avait rien d'héroïque, mais il est convenu dans le parti républicain d'appeler héros des gens qui, par lâcheté plus encore que par scélératesse, se sont souillés de tous les crimes. Quel héroïsme déploierait M. Constant ou M. Fallières s'ils envoyaient deux généraux empoinçner M. de Mackau ou M. Naquet ?

Ce n'est pas la peur qui les arrêtera, pas plus que le respect de la justice. Mais un autre motif paralyse leur ardeur. Comment poursuivre M. de Mackau sans inquiéter M. Clémenceau ? De purs républicains ont pactisé avec le général Boulanger.

Par le récit des « nuits historiques » le public sait que le général n'est pas allé seulement chez M. de Martimprey ; Clémenceau lui aussi s'est abouché avec « Boul-Boul » et bien d'autres radicaux en ont fait autant. Comment poursuivre les uns sans poursuivre les autres ?

Ceux qui parlaient d'en appeler à l'émeute en 1887, étaient justement des républicains ; les conservateurs sont restés dans la légalité la plus parfaite. On leur reproche leur propagande électorale, mais les électeurs ont le droit incontestable de voter pour qui leur plaît.

Grandes manœuvres

Le correspondant berlinois des *Hamburger Nachrichten*, dont les lettres reflètent exactement les idées du grand état-major allemand, publie sur les manœuvres du Nord les appréciations suivantes :

« Les rapports qu'on a reçus ici (au bureau de l'état-major) sur les manœuvres des troupes françaises sont unanimes à constater que l'armée française se trouve vraiment dans un état excellent.

« A Berlin, on est peut-être moins surpris qu'ailleurs d'avoir à faire cette constatation.

Nos cercles militaires n'ont jamais commis la faute de mépriser leur adversaire d'antan.

« Du reste, on a suivi le développement de l'armée française avec beaucoup d'attention et avec une préoccupation sérieuse.

« Les rapports des gens du métier qui ont étudié sur place l'état des choses existant ne laissent aucun doute sur le haut degré de perfection où l'on a poussé l'organisation, dans ces derniers temps, de l'armée française.

« Aussi, est-ce sur ces rapports que le gouvernement allemand s'est empressé d'augmenter nos effectifs.

« L'opposition aimait à alléguer qu'en France bien des choses n'existaient que sur le papier, et quand on lui prouvait l'inexactitude de cette assertion, elle répondait que la qualité des troupes allemandes était de beaucoup supérieure à celles des troupes françaises.

« Or, l'expérience des dernières manœuvres du Nord a démontré que nous n'avons plus le droit de tabler sur cette supériorité.

« Ce que la France a fait pour la perfection de sa défense est vraiment miraculeux. »

LA DISCIPLINE MILITAIRE

Si nous en croyons l'*Avenir militaire* — et nous n'avons aucun motif pour ne le pas croire — des faits graves d'indiscipline se sont produits au cours des dernières grandes manœuvres, actes isolés, mais qui n'en constituent pas moins un grave symptôme.

« Ce qu'il y a de plus fâcheux, dit notre confrère, c'est que ces actes n'ont pas été réprimés avec toute la sévérité nécessaire. Nos officiers, dans ces cas particuliers, ont fait leur devoir, mais ils n'ont pas été suffisamment soutenus en haut lieu. Avec un ministre politicien, il ne saurait en être autrement. Dans le réserviste, il voit avant tout l'électeur, et dans le soldat il craint l'électeur de demain.

« Le ministre civil de la guerre cherche à donner le change à l'opinion publique ; il laisse croire que c'est le supérieur qui, dans tel ou tel cas, était en faute. Et sournoisement le ministre étouffe l'affaire. »

M. de Freycinet a été quand même, paraît-il, obligé de se rendre à l'évidence, et l'*Echo de Paris* nous apprenait ces jours derniers qu'il venait « d'adresser des instructions très fermes aux commandants de corps d'armée pour faire réprimer énergiquement tous les manquements à la discipline. »

L'*Avenir* ne croit pas beaucoup à l'efficacité de la circulaire, et il ne nous semble pas se tromper lorsqu'il conclut : « Le mal ne peut être combattu qu'en détruisant les causes, il est vrai que les causes étant l'école sans Dieu et toutes les mauvaises passions déchaînées par la politique, on comprend facilement pourquoi M. de Freycinet reste désarmé pour le bon combat. »

LES SÉMINARISTES A LA CASERNE

Le *Patriote de Normandie* publie dans sa « Tribune libre » la lettre suivante qui nous a paru intéressante à reproduire ;

« Monsieur le directeur,

» Dernièrement, paraissait dans les colonnes de votre estimable journal une sorte de proclamation adressée aux élèves séminaristes appelés à servir sous les drapeaux.

» Au nom de tous mes condisciples, je viens remercier cet ancien sous-officier qui nous a si bien tracé notre programme.

» Dès à présent, nous ne nous faisons aucune illusion sur notre situation future dans l'armée; nous savons à quels périls de corruption nous serons exposés; mais forts dans la grâce de Dieu qui ne nous manquera pas, nous nous préparons au milieu de nos frères d'armes à notre sublime apostolat.

» Nous voulons nous faire remarquer par une entière obéissance à nos supérieurs. Cette obéissance, croyons-nous, ne nous sera pas bien pénible, car au séminaire nous sommes rompus à une discipline qui ne le cède en rien à celle de l'armée.

» Nous voulons nous faire remarquer par une fraternelle charité envers tous nos égaux.

» Nous voulons qu'à la caserne on puisse dire: c'est un cœur de séminariste, c'est un cœur de prêtre: Vivent les curés! Mais qu'on n'attende pas de nous des actes de lâcheté.

» On ne nous verra point rougir de Celui dont nous sommes appelés à être les ministres; nous ne craignons point au milieu des chambres de nous agenouiller au pied de notre lit pour le prier le matin et le soir.

» Sans espérer de « clériciser » l'armée, comme le disent ironiquement les feuilles radicales, nous espérons toutefois, soit par un acte de vertu, soit par une bonne parole dite en passant, gagner de temps en temps des cœurs à Dieu, ramener aux pratiques religieuses de pauvres camarades qui s'en sont écartés, peut-être par respect humain.

» Encore une fois merci à cet ancien soldat qui a si bien compris le rôle du futur prêtre dans l'armée. Son programme sera le nôtre.

» Comptant, monsieur le directeur, que vous voudrez bien insérer cette lettre dans un de vos prochains numéros, je vous prie d'agréer, en même temps que celui de tous mes condisciples, l'hommage de mon plus profond respect.

» Un séminariste de Rouen en vacances. »

NOUVELLES MILITAIRES

ÉCOLE MILITAIRE D'INFANTERIE

L'École militaire d'infanterie a terminé la série des exercices en vue desquels elle se déplace annuellement en septembre depuis 1888. Les élèves ont réintégré Saint-Maixent par train spécial; partis d'Avord vendredi soir, ils sont arrivés dans l'après-midi de samedi 27.

18 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MOEURS MARITIMES

FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

Cependant le temps passe, le soleil se couche. Le sémaphore a multiplié les signaux, et tout le monde à Granville et à Saint-Pair connaît l'heureux retour de la jolie noyée. Les visites affluent, les cartes de tout le monde, connus et inconnus, s'entassent sur le plateau d'argent placé dans le vestibule.

— Allons! — soupire Jeanne avec une désolation comique, — que de visites à faire, maintenant, pour remercier tous ces gens-là!

— Mais... ton aventure? — réclame Antoinette.

— Après dîner. Je meurs de faim.

On se met d'accord. Il est certain que les émotions creusent. En conséquence, l'appétit aidant, on s'empressa de courir à la salle à manger....

Quand le repas eut pris fin, force fut à Jeanne de tenir sa promesse. Elle le fit de fort

Aussitôt que la réinstallation sera terminée, la majeure partie des professeurs et des élèves iront prendre quelques jours de repos dans leurs familles.

EXPÉRIENCE AVEC LA POUVRE SANS FUMÉE EN AUTRICHE-HONGRIE

Aux manœuvres de corps d'armée qui ont eu lieu à Grosswardein, en présence de l'empereur, le 15 de ce mois, on a expérimenté la poudre sans fumée sur une large échelle, dit la *Militär-Zeitung*.

Sur une étendue de 40 kilomètres, se trouvaient: 77 bataillons, 36 escadrons, 128 canons, et, malgré le feu le plus vif, pendant un combat de quatre heures de durée, la fumée produite n'a jamais été de nature à donner la moindre indication sur les emplacements, la force des troupes, la direction. On entendait, entre autres faits, les batteries fournir des salves, sans qu'il fût possible de juger de leur emplacement, même avec l'aide d'une lunette.

A Berlin, on avait été frappé depuis longtemps de la difficulté qu'éprouve le tireur couché à bien tenir son arme et diriger son tir.

Dans le but de supprimer cette difficulté, l'autorité militaire allemande a fait adapter, à l'extrémité du canon d'un certain nombre de nouveaux fusils, une tige mobile en fer d'environ cinquante centimètres de longueur. Cette tige, qui d'ordinaire est repliée le long du canon, peut être déployée et fixée en terre par le tireur couché de façon de servir de point d'appui à son arme.

Durant les récentes manœuvres du 5^e corps, le 47^e régiment d'infanterie était armé de nouveaux fusils pourvus de cette innovation. Il paraît que les essais ont donné de bons résultats et qu'il est question de généraliser cette mesure.

On a fait pendant les derniers jours des manœuvres en Silésie des expériences très intéressantes avec l'héliographe, appareil qui sert à montrer dans un miroir les mouvements des troupes ennemies. L'héliographe était placé sur le mont de Breitenberg et l'empereur, ayant pu voir la reproduction exacte des positions de l'ennemi, a pris ses dispositions en conséquence.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

École d'application de cavalerie de Saumur

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Par décret en date du 25 septembre 1890, rendu sur la proposition du président du conseil, ministre de la guerre:

M. Hébert, capitaine instructeur d'exercices militaires à l'École d'application de cavalerie, est promu à un emploi de major (choix); affecté au 7^e régiment de cuirassiers.

M. Gouzil, lieutenant au 20^e régiment de chasseurs, sorti de Saumur, en 1890, avec le n^o 4, est promu au grade de capitaine; affecté au 2^e régiment de chasseurs, pour y occuper l'emploi d'instructeur.

M. Simon, lieutenant au 3^e régiment de cuirassiers, sorti de Saumur, en 1890, avec le n^o 2, est promu au grade de capitaine; affecté au 12^e régiment de dragons, pour y occuper l'emploi d'instructeur.

Par décision ministérielle du 25 septembre 1890:

M. Richard, capitaine instructeur au 2^e régiment de dragons, a été désigné pour occuper un emploi d'instructeur d'exercices militaires à l'École d'application de cavalerie.

M. Champion, lieutenant au 17^e régiment de dragons, a été désigné pour occuper un emploi de sous-instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie.

M. Noblemaire, lieutenant sous-instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie, admis à suivre les cours des lieutenants d'instruction, a été désigné pour passer au 46^e régiment de chasseurs.

Un décret, en date du 25 septembre, nomme au grade de sous-lieutenant, pour prendre rang du 1^{er} octobre 1890, les quatre-vingts élèves de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr appelés à suivre les cours prochains de l'École d'application de cavalerie, et dont nous avons donné la liste dans notre numéro paru samedi.

Les sous-officiers élèves-officiers de l'École d'application de cavalerie dont les noms suivent, sortis en 1890, ont été promus au grade de sous-lieutenant (4^e tour):

M. Bréart de Boisanger, du 25^e de dragons, affecté au 7^e de hussards.

M. Berthelin, du 15^e de chasseurs, affecté au 5^e de dragons.

M. de Lobit de Montval, du 20^e de dragons, affecté au 2^e de cuirassiers.

M. Prévost-Sansac de Traversay, du 25^e de dragons, affecté au 20^e de dragons.

M. Py, du 2^e de cuirassiers, affecté au 6^e de cuirassiers.

M. Dreys, du 26^e de dragons, affecté au 6^e de dragons.

M. Aymonin, du 9^e de cuirassiers, affecté au 3^e de cuirassiers.

M. Beynaguet, du 3^e de chasseurs, affecté au 10^e de chasseurs.

M. Pauly, du 13^e de chasseurs, affecté au 13^e de dragons.

M. Audoy, du 6^e de chasseurs d'Afrique, affecté au 21^e de dragons.

Par décret du 25 décembre, M. Ravenez (Eugène-François-Marie), médecin-major de 2^e classe à l'École d'application de cavalerie, a été promu au grade de médecin-major de 1^{re} classe; désigné pour le 116^e régiment d'infanterie.

Notre compatriote M. Poitou, sous-lieutenant au 7^e régiment de hussards, a été promu au grade de lieutenant; affecté au 20^e régiment de chasseurs.

GENDARMERIE. — M. Valette, capitaine à Villefranche (Aveyron), est passé à Cholet (Maine-et-Loire).

M. Patissier, lieutenant à Segré (Maine-et-Loire), a été nommé à un emploi de capitaine (partie active); placé à Lisieux.

M. Devoucoux, lieutenant au 35^e régiment d'infanterie, est placé à Segré.

M. Boussin (Jean-Baptiste-Eugène), maréchal des logis à cheval à la brigade de l'Île-Bouchard, est nommé maréchal des logis chef à Saumur.

M. Cholley, maréchal des logis chef à Saumur, passe comme maréchal des logis à cheval à la brigade de l'Île-Bouchard.

COLLÈGE COMMUNAL DE JEUNES FILLES

On nous informe que M^{lle} Geslin est nommée directrice du collège de jeunes filles, en remplacement de M^{lle} Grün.

SERVICE DES FOURRAGES

M. Pillot, de Châtelleraut, a été déclaré adjudicataire du service des fourrages pour l'exercice 1890-1891 dans le département de Maine-et-Loire, aux conditions ci-après:

Avoine, 20 fr. les 100 kilog.; — foin, 7 fr.; paille, 4 fr. 25.

CHRONIQUE THÉÂTRALE. — L'ouverture de la saison théâtrale aura lieu le mardi 7 octobre à Angers.

On parle de *Faust* pour la représentation de ce jour.

Ce sera donc probablement le lundi 13 octobre qu'aura lieu l'ouverture de la saison à Saumur.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Alexandre Lignais, employé titulaire de la sous-préfecture, et Élise-Aimée Devanlay (veuve), maîtresse d'hôtel, tous deux de Saumur.

Alix Lamy, 2^e maître mécanicien sur le *Navarin*, de Saumur, et Elisabeth-Marie Morin, institutrice, de Brest.

Louis Delanoue, vannier, de Saumur, et Émilie-Françoise Trotteau, caissière, d'Angers.

Émile-Narcisse Colin, maçon, et Juliette Lubineau, lingère, tous deux de Saumur.

bonne grâce et narra son équipée sans en omettre le moindre détail, insistant même sur les impressions qu'elle avait ressenties et qui avaient profondément modifié ses idées.

— Eh bien! demanda Mme Dumarroy, reprenant ses airs de femme nerveuse, cet ogre, quel effet vous a-t-il fait?

— Madame, répondit Jeanne sérieusement, l'Ogre m'a produit l'effet d'un gentilhomme accompli dans la force du terme. Il va sans dire que je n'ai pas eu le mauvais goût et l'indiscrétion de le questionner sur les motifs de sa vie de cénobite.

— Ma foi, ma chère petite, vous avez eu tort, là, bien franchement. Car, enfin, des aventures du genre de la vôtre n'arrivent pas impunément à toutes les jeunes filles, surtout quand elles sont aussi jolies que vous, et c'est bien le moins quand, par hasard, on tombe dans la fosse d'un ours débonnaire, qu'on s'enquière un peu de ses habitudes, voire de ses antécédents. C'est du moins mon avis.

Jeanne ne put voiler un éclair de ses yeux noirs.

— Eh bien! c'est-là ce qui vous trompe, riposta-t-elle. M. le comte Pierre l'Olonnois n'est pas l'ours que vous supposez, et telle est

ma confiance en lui que je compte lui renouveler ma visite sous le plus bref délai.

— Jeanne! interrompit M. de Buheil alarmé.

— Ha! ha! ricana la mondaine. Il ne vous suffit pas d'avoir été imprudente une fois, vous voulez encore tenter Dieu!

Cette « imprudente » était souverainement désobligeant.

Jeanne s'empressa de le relever:

— Mais certainement, ma chère amie, et afin que vous ne conserviez aucun doute, j'emmènerai Antoinette avec moi.

— Oh! oui! oh! oui! s'écria la reuse en battant des mains.

— Je te le défends bien, par exemple, Antoinette! s'écria Madame Dumarroy, que l'émotion suffoquait.

M. de Buheil intervint.

— En vérité, ma chère amie, je ne vois pas ce qui peut vous surexciter à ce point. Là où va Jeanne, votre fille peut bien aller aussi.

Sans doute M^{me} Dumarroy allait répondre quelque méchanceté, lorsqu'elle vit les yeux du financier fixés sur elle avec une si railleuse expression qu'elle s'empressa de donner un autre cours à sa colère.

— Ce que vous dites, mon cher ami, n'est

pas très exact. Jeanne a vingt et un ans passés, Antoinette en a seize à peine.

Ce fut la douce Mme Berthaux qui mit un terme au différend.

— L'âge ne fait rien à la chose, ma bonte amie. Vous savez que je suis une mère difficile. Eh bien! je confie Léonie à Jeanne avec autant d'assurance qu'à vous-même.

Comme, sous peine de se fâcher, on ne pouvait pousser plus loin les termes aigres-doux, force fut de ramener la conversation sur le chapitre du susdit ogre, qui la défrayait déjà depuis un instant.

Jeanne était très embarrassée pour répondre. Elle avait fait de Pierre un portrait fort exact; peut-être même, se méfiant du sentiment étrange qu'elle sentait grandir au-dedans d'elle, avait-elle atténué plutôt les lignes et les couleurs de ce portrait.

Mais elle ne savait rien de l'histoire de son héros.

On en était là des propos vagues, lorsque la servante demanda discrètement à Jeanne:

— Mademoiselle, il y a dans le vestibule quelqu'un qui, sans vouloir vous déranger, serait bien heureux de vous voir.

Jeanne, sans se l'expliquer, rougit.

Louis-Pierre-Régis Cliot, plâtrier, de Saumur, et Marie-Louise Bertin, mécanicienne, de Paris.

Jules-Ferdinand Guinote (veuf), menuisier, d'Angers, et Adèle Rimbart, sans profession, de Saumur.

Alexis Bougreau, cultivateur, de Saumur, et Pauline-Louise Renard, lingère, de Dampierre.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs la nouvelle récompense obtenue par notre concitoyen. M. Carichou, à l'exposition de Marseille. La grande médaille d'or vient de lui être décernée pour son *Anti-Kypros*.

Sur la Loire

On lit dans le *Petit Journal* :

« M. de Falbe, ministre de Danemarck à Londres, dont le rappel, motivé dit-on par la cession de l'île d'Héligoland à l'Allemagne, a fait tant de bruit ces jours derniers, est arrivé samedi soir à Paris, accompagné de sa femme.

« M. et M^{me} de Falbe, qui aiment beaucoup la France, vont passer une partie de l'hiver à Cannes, puis entreprendront un voyage sur la Loire. Ils font construire dans ce but un yacht d'une forme spéciale, qui aura un très faible tirant d'eau, afin de pouvoir naviguer sur ce fleuve qui, en certains endroits, n'a presque pas de profondeur. »

Ainsi, tandis que nos compatriotes s'éloignent du plus magnifique fleuve que nous ayons pour descendre le « beau Danube bleu », et naviguer sur tant de rivières exotiques, il faut que des étrangers viennent donner l'exemple aux populations des bords de la Loire, et leur apprendre qu'aucune navigation n'est plus attrayante peut-être en Europe que celle d'un voyage sur nos rives.

Le « yacht de forme spéciale » qui aura un très faible tirant d'eau, et qui permettra à M. et M^{me} de Falbe de « naviguer dans les endroits n'ayant presque pas de profondeur » ne sera point une innovation.

Depuis quelque temps déjà, plusieurs personnes, tant de Tours que d'autres grandes villes situées sur les bords du beau fleuve, ont pris l'initiative de construire des bateaux à faible tirant d'eau, afin de faciliter aux excursionnistes les promenades comme celle que vont entreprendre M. et M^{me} de Falbe.

Pour ce qui est de notre ville, il n'existe pas, que nous sachions, de semblables bateaux; mais plusieurs petits vapeurs, entre autres ceux de MM. Chevillot et Garnier, sont toujours à la disposition des personnes qui voudraient faire des excursions dans les environs si merveilleux de notre pays.

P. S. — Il y a une huitaine de jours, nous avons pu lire, dans plusieurs journaux, qu'une princesse espagnole avait, elle aussi, l'intention de faire construire un bateau « à faible tirant

d'eau » pour descendre la Loire. L'exemple est donc contagieux ?

BRAIN-SUR-ALLONNES

Hier, le Conseil municipal de Brain-sur-Allonnes a élu comme maire, en remplacement de M. Charles Bruas, démissionnaire, M. Guéret, ancien adjoint, lequel a été remplacé par M. Saintes.

L'HUISSIER BOUSQUET GRACIE

Tous nos confrères parisiens annonçaient depuis quelques jours l'exécution de Bousquet, ancien huissier à Saumur, comme imminente.

La *Liberté* nous apprenait samedi que, conformément à l'avis de la Commission des grâces, le Président de la République avait signé, le matin, la grâce de l'assassin de M. Paquy et de sa bonne, rue de Belzunce.

La peine est, en conséquence, commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Un journal de Paris fait à ce sujet les réflexions suivantes :

« M. Carnot a gracié Bousquet : telle est la nouvelle du jour.

Bousquet est cet ancien huissier qui avait pris pour seconde femme la sœur de sa femme, un peu par force, et contraignait son épouse légitime à accepter ce ménage à trois. Un beau jour la belle-sœur s'enfuit, écourée, et se plaça comme servante chez M^e Paquy, avocat. Bousquet la retrouva, voulut l'emmener, et sur son refus de la suivre, la tua à coups de revolver. Puis, comme M^e Paquy accourait au bruit, Bousquet le tua aussi, sans trop savoir pourquoi, uniquement parce qu'il était en veine de tuer.

Comme on le voit, les exploits de cet huissier ne laissent rien à désirer. Il y a eu signification à domicile, et les coups de revolver ont représenté avantageusement le protêt sur papier timbré. C'est une manière d'opérer tout à fait « fin de siècle ».

Bousquet a habité Marseille; il y a eu de déplorables antécédents, comme clerc d'avoué, et l'on se demande comment cet homme a pu être agréé comme huissier ayant en une condamnation antérieure.

Rien ne manque à sa culpabilité, ni les antécédents, ni la préméditation, ni l'horreur du crime. On a rarement vu un coquin mériter la mort à plus de titres, et c'est précisément celui-là que va chercher la grâce présidentielle!

Des personnages politiques sont intervenus en faveur de ce drôle; c'est certain, et ce scandale n'est nié par personne. M. Carnot n'a pas cru pouvoir refuser. Il faut donc supposer que cette intervention a été bien puissante, et qu'elle a été rendue nécessaire par un danger quelconque.

Parmi tous les scandales auxquels nous

avons assisté, celui-ci est des plus significatifs.

Vraiment, il y a, après cela, une mesure qui s'impose : c'est la grâce d'Eyraud. »

AGRESSION NOCTURNE A ANGERS

On lit dans le *Patriote* :

« Décidément, les rues d'Angers, même les plus fréquentées, tendent de plus en plus à devenir de véritables coupe-gorge.

» Pour peu que cela continue, les honnêtes gens n'oseront bientôt plus mettre le nez dehors après le coucher du soleil.

» Voici encore un fait qui vient de nous être raconté :

» Deux honorables négociants de la ville sortirent, mercredi soir, vers 11 heures, du *Café des Voyageurs*, situé au coin du quai et de la rue Baudrière.

» Après s'être souhaité réciproquement le bonsoir, les deux amis se séparèrent.

» A ce moment l'un d'eux fut assailli par un malfaiteur qui lui porta un violent coup de poing sur la figure. Presqu'aussitôt quatre autres individus, quatre souteneurs probablement — car cette engeance malfaisante, fort rare naguère dans notre ville, s'y étale, depuis quelque temps, avec impudence, et devient, chaque jour, de plus en plus nombreuse — sortirent de l'ombre et se jetèrent sur ce négociant.

» Ces cinq gredins allaient certainement lui faire un mauvais parti, lorsque le premier négociant, qui ouvrait à ce moment sa porte, s'aperçut du danger que courait son ami et intervint. Grâce à son attitude énergique et à ses menaces, il parvint à mettre en fuite les lâches agresseurs.

» On nous dit que la victime de cette agression aurait l'intention de déposer une plainte pour faire découvrir et punir, comme ils le méritent, ceux qui l'ont si lâchement et si brutalement attaqué.

» Que cet honorable négociant dépose ou ne dépose pas de plainte, nous craignons fort que le résultat soit le même, c'est-à-dire que ses agresseurs ne restent toujours inconnus.

» Il y a longtemps que nous protestons contre la liberté sans limites que l'on accorde aux vagabonds de la ville et de la banlieue. Ces gaillards-là sont bien au nombre de deux cents, tous âgés de quinze à trente ans. On les voit rôder partout; jamais ou presque jamais ils ne travaillent. On en cite qui, depuis trois ans, n'ont pas mis le pied dans un atelier. Où donc ces paresseux sans ressources puisent-ils leurs moyens d'existence? La rapine, le vol, souvent avec violence, deviennent obligatoires pour eux.

» Quand donc la police, le parquet et les tribunaux se montreront-ils sévères à l'égard de ces dangereux garnements? De grâce, qu'on nous débarrasse de cette armée de malfaiteurs, tous les honnêtes gens le réclament. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 septembre 1890.

La faiblesse que nous constatons hier à continué à se faire sentir sur le marché. Le 3 0/0 clôture à 95.07 1/2; le 4 1/2 0/0 fait 106.40.

Comme valeur de crédit on cote : Crédit Foncier, 4,305; Banque de Paris, 870; Banque d'Escompte, 530; Crédit Lyonnais, 775; Crédit Mobilier, 450; Société Générale, 510; Société de Dépôts et Comptes courants, 600.

En valeurs étrangères nous retrouvons : Le Crédit Mobilier Espagnol à 202.50; le Gaz de Madrid à 478.75 et le Nord de l'Espagne à 370.

L'émission des 16,000 obligations de la Société Anonyme Universelle des Alcools et Liqueurs purs est très bien accueillie dans le monde financier. Les procédés Bang et Ruffin ont fait leurs primes, et l'on peut, d'après les résultats déjà obtenus, compter sur un avenir brillant de la Société. Les obligations émises ont pour garanties tout l'avoir de la Compagnie qui ne pourra emprunter qu'après l'amortissement de la dette qu'elle contracte. C'est lundi 29 et mardi 30 courant que les guichets de MM. Dansaert et Lœvenstein seront ouverts aux souscripteurs, 44, rue Lafitte, à Paris.

Les Etablissements Eiffel qui viennent de faire leur apparition à la cote officielle se traitent à de 575 à 580.

L'Hispano-Néerlandaise est en progrès à 28.25.

Les Chemins Economiques font 417.50.

MARCHÉS

CHINON, 25 septembre

Farines, les 457 kil., 56 fr. — Froment, l'hectolitre, 48 25. — Seigle, 40 ». — Orge, 42 ». — Avoine, 8 ». — Haricots de Soissons, l'hectolitre, 48 ». — Foin, les 50 kil., 3 ». — Paille de froment, les 50 kil., 2 ». — Bois à brûler, le stère, 14 ». — Fagots, le cent, 90 ». — Bœuf, le kil., 1 80. — Veau, le kil., 1 80. — Mouton, le kil., 2 ». — Porc, le kil., 1 60. — Veaux sur pied, le kil., » 90. — Œufs, la douzaine, » 90. — Poulets, la paire, 3 50. — Canards, la paire, 3 ». — Oies, la paire, 8 ». — Dindons, la paire, 10 ». — Beurre, le kil., 1 90.

LONGUÉ, 25 septembre.

Froment (double décal.), 3 80. — Seigle, 2 25. — Orge, 2 25. — Sarrasin, 2 25. — Avoine hiver, 1 75. — Pommes de terre, 1 fr. — Noix, — 3 fr. — Foin (charretée), 1,050 kil., 65 fr. — Paille, 35 fr. — Beurre, 4 10. — Poulets, 3 fr. — Oies, 9 fr. — Canards, 2 50. — Dindons, 4 50. — Œufs (douzaine), » 95. — Viu rouge (barrique), 140 fr.; blanc, 130 fr.

Prenez garde! Exigez qu'on vous donne les véritables Pilules Suisses préparées par M. A. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, car elles seules peuvent donner des résultats pareils à ceux qui sont publiés chaque jour, comme dans la lettre suivante :

Saint-Ouen-de-Toubreville (Eure), le 30 septembre 1889. — Je souffrais depuis cinq ans de maux d'estomac; 25 Pilules Suisses m'ont guérie complètement (1 fr. 50 la boîte de 50 pilules). Je vous autorise à publier ma guérison.

(Sig. lég.)

M^{me} Eug. Huvez.



LE SUBLIMIOR
FAIT DISPARAITRE CHEVEUX GRIS ENLEVÉ LES PELLICULES ARRÊTE LA CHÛTE DES CHEVEUX
Seul Régénérateur anglais ne poissant pas les cheveux et permettant de triquer, donnant progressivement depuis le blond jusqu'au plus beau noir.
Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur jeunesse primitive par une seule application sous les 15 jours.
LE NIGER 4/50. — INOFFENSIF
CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMIERS ET PHARMACIENS.
Entrepôt à PARIS: HARRIS, 13, Rue de Trévise

A Saumur, chez COUTARD, coiff' p^r, 2, r. St-Jean

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous vendons toujours

Bougies Arc-en-Ciel	le paquet	70
— Génie extra	—	85
— Double pression	—	95
Triple pression bougie Andrieux (article recommandé)	—	1.40

Par 5 kil. en sortie, remise des droits.

Huile épurée Carcel qualité extra, le kilogram., 90 c.

Chandelle épurée perfectionnée, le paquet, 2 k. 430 1.95.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— Ha! ha! fit Mme Dumarroy, — elle va vite en besogne, notre belle domptesse. Je gage que c'est notre ours qui revient apprivoisé.

— Vous devez vous tromper, ma chère, dit sèchement Mlle de Buheil.

Et, consultant son père du regard, elle ajouta :

— Mais pourquoi faire attendre cette personne? Faites-la entrer tout de suite.

— Ici?

— Ici même.

La servante parut hésiter.

— C'est que je vais vous dire, mademoiselle, cette... personne, c'est le patron Yvon Toulfran.

— Raison de plus! s'écria M. de Buheil.

La femme de chambre avait introduit le vieux pêcheur.

Le brave homme s'avança, un peu gauche, le bérêt à la main, n'osant mettre un pied devant l'autre.

A la vue de Jeanne debout, il demeura un instant sans paroles, étranglé par l'émotion.

A la fin, deux larmes coulèrent sur ses joues hâlées et sa voix fit explosion.

— Ah! bon Jésus! c'est donc vrai? Ah! ma

gentille demoiselle, que je suis donc content de vous voir! Vous, noyée! Ah bien non! Le bon Dieu n'a pas voulu que le cotre au père Toulfran ait servi à faire un pareil malheur.

M. de Buheil lui montra une chaise.

— Merci, monsieur, fit le brave homme. Je voulais seulement voir votre demoiselle. Maintenant je puis m'en aller. Je suis content.

— Voyons, insista le banquier, vous devez avoir besoin de forces. On va vous servir un verre de cognac.

— Tont de même, monsieur, sauf votre respect, ce n'est pas de refus, fit le baigneur, qui se décida à s'asseoir.

M. de Buheil le servit dans un verre à bordaux. La première lampée ayant délié la langue au brave homme, on s'empressa, naturellement, de le « faire causer ».

Mme Dumarroy s'écria :

— A propos, maître Yvon, vous savez que Mlle Jeanne a vu l'Ogre?

Le marin porta la main à ses cheveux gris pour soulever le bérêt absent, et qu'il avait sur les genoux. S'apercevant de son étourderie, il s'expliqua :

— Faut m'excuser. Mais je me découvre chaque fois qu'on parle de lui.

— Vous le respectez donc beaucoup ? La voix du vieillard vibra.

— Comme on respecte les saints, madame. M. L'Olonois m'a sauvé la vie, à moi, à ma femme et à mes deux filles.

Jeanne approuva chaleureusement.

— Bravo! père Toulfran. Voilà la parole d'un honnête homme.

— Dame, mademoiselle, si vous l'avez vu, vous devez me comprendre. Je ne crois pas que le bon Dieu ait jamais fait une plus noble créature que M. le comte Pierre L'Olonois.

(A suivre.)



PLACÉ BELLECOUR, 11, LYON
PARIS - LYON - ANVERS

AVIS

Les créanciers de M. AUGUSTE LEFORT, ancien limonadier au Café des Arts, à Saumur, rue Beau-repaire, qui n'aurait pas encore produit leurs factures, sont invités à se présenter, d'ici le 8 octobre 1890, chez M. LUDOVIC PROUST, arbitre de commerce, à Saumur, rue Dacier.

Etude de M^e BENARDEAU, notaire à Vernueil.

A VENDRE

Aux enchères publiques
A JALESNES, commune de Vernant.

1^o Le DIMANCHE 12 OCTOBRE 1890, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, à 10 heures du matin :

Treize vaches, deux génisses, un taureau, vingt-neuf porcs, cinq truies, poules, poulets, trois juments, deux chevaux, charrettes, tombereau, carriole, herse, char-rués, rouleau, harnais, chaudières, moulin à bluter, tarare, etc.,

Et généralement tous les bestiaux et matériel garnissant la ferme exploitée par les époux RAPICAULT-LECHAT.

2^o Et le DIMANCHE 19 OCTOBRE 1890, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, à 10 heures du matin :

Dix vaches, trois génisses, deux taureaux, un jument de cinq ans, une pouliche, un poulain, deux juments de trait, vingt-quatre porcs, trois truies ; poulets, lapins, oies, canards ; charrettes, charrues, herse, tombereaux, carrioles, harnais, tarare ; six demi-muids, barriques, chèvre pour voiture, etc.,

Et généralement tous les bestiaux et matériel garnissant la ferme exploitée par les époux AUDOUIN-PERDRIAU.

Au comptant, plus 40 0/0.

A VENDRE FOIN

première et deuxième qualité.
S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (594)

Etude de M^e JAUBERT, commis-saire-priseur à Saumur.

Vente de Meubles

Après décès

Le LUNDI 6 octobre 1890, à 4 heures du soir, dans une maison à Saumur, rue de la Petite-Bilange, où sont décédés M. et M^{me} BOUTCHEREAU,

Il sera vendu :

Bois de lits, armoires, tables, guéridons, commode Louis XV en bois de rose, fauteuils, chaises, glaces, pendules, flambeaux.

Articles de literie, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, batterie de cuisine, vaisselle, bouteilles vides, bois de chauffage et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

BELLE MAISON

Avec Grand Jardin

A louer pour le 1^{er} octobre prochain

A l'entrée du Pont-Fouchard.

S'adresser, pour la location, rue Dailly, 7, à Saumur. (695)

Etude de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

Les créanciers de M. Pierre LÉGER, cultivateur, époux de Anne BUFFARD, décédé à Chouzé-sur-Loire, le 9 décembre 1874, sont invités à produire, d'ici le 10 octobre 1890, leurs titres de créance entre les mains de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées, lequel est chargé de la distribution de la somme de quinze cent quinze francs, dépendant de la succession de ce dernier.

Etude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE MAISON DE PRODUIT

Située à Saumur, au centre des affaires.

Revenu : 1,700 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LECOMPTE. (745)

SUCRAGE DES VINS

Sucre cristallisé de canne, 1^{er} jet

LUMINAIS AUZARY & C^o

Nantes, quai Moncoussu, 19 bis.

CLERC Un notaire de l'arrondissement de Saumur demande un principal Clerc capable. — S'adresser au journal. (704)

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCOIS, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs.

CHASSEURS

Faites vos provisions à

l'Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

Conserves de qualité supérieure, en boîtes à ouverture très facile

Purée de foie gras truffée	la boîte	1.40
Galantine de volailles truffée	—	2.50 et 4.25
Pâtés de lièvre, d'alouettes, etc.	—	2.75 et 4.50
Pâté de foie gras truffé	—	1.40 et 2.75
Mortadell de Bologne	—	1.40 et 2.25
Galantine de bœuf	—	1.50 et 2.75
de jambon	—	2.50
Langue de bœuf	—	2.50
Flasks de poche, Cognac, Kirsch et Rhum : 0,90 et 1 fr. 50.		

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER -- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 55		12 50	7 55	8 30		11 25	
Chartres	6		9 34	10 12	2 51	9 41	10 12		1 23	
Château-du-Loir	10 13		12 22	1 58	6 35	12 28	1 8		4 51	
Noyant-Méon	11 20		1 5	3 8	7 40	1 13			5 4	
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49				6 4	
Vernantes	11 43			3 30	8				6 14	
Blou	11 54			3 41	8 10				6 24	
Vivv	12 2			3 49	8 17				6 31	
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 48	2 22		6 42	
(départ)	12 23		1 44	4 14	8 34	1 54	2 28		6 53	
Nantilly (arrivée)	12 31			4 22	8 41				7	
SAUMUR (Etat)										
(arrivée)	12 41			4 34	8 51				7 11	
(départ)				4 11	8 30				6 50	
Nantilly (départ)				4 23	8 43				7 3	
Chacé-Varrains				4 29	8 49				7 9	
Brézé-Saint-Cyr				4 37	8 56				7 17	
Montreuil-Bellay				4 57	9 14	2 25	2 59	7 33		
Thouars				5 11	9 40	2 52	3 28	8 14		
Niort				5 30	10 11	3 40	4 16	8 44		
Saintes				6 24	11 52	4 40	5 20	11 40		
Bordeaux				9 52	14 48	9	11 13	14 54		

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux					5 40	8 20			3	
Saintes					7 12	9 9	11 39		5 13	6 40
Niort	5 25		9 42	10 51		2 5	5 35	8 10	8 30	
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10	10 46	
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1 9	10 32	11 15		
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16	9 41			
Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24	9 50			
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55			
SAUMUR (Etat)										
(arrivée)	10 22	7 45			3 13	5 42	10 3			
(départ)		7 25			2 52	5 20				
Nantilly (départ)		7 36			3 4	5 31				
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)	7 47	11 44	1 34	3 12	5 39		10 59	11 46		
(départ)	7 57	11 54	1 39	3 16	5 43		11	7 11 53		
Vivv	8 11	12 10		3 28	5 57					
Blou	8 20	12 19		3 36	6 6					
Vernantes	8 33	12 33		3 47	6 19					
Linières-Bouton	8 46	12 45		3 58	6 31					
Noyant-Méon	9 1	12 58	2 15	4 10	6 45		11 44			
Château-du-Loir	10 22	2 4	2 55	5 22	7 58		12 33	1 12		
Chartres	2 47		5 56	9 26	12 4		3 26	4 5		
Saintes	5 50		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45		
Bordeaux										

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 4	1 7	7 44	9 4	7 6	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	7 55
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	8 15
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	8 4

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Marc.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53			
Montreuil	7 44	10 47	2 42			
Loudun	8 42	1 39	3 56			
Montreuil (ar.)	9 19	3 21	4 35			
(départ)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30	
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43	
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56	
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5	
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30	
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12		

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Marc.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30	
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4	
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13	
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 23	
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37	
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54	
(départ)	7 38		1 26	2 21	9 17	
Loudun	8 24		3 14	3 10	10 14	
Montreuil	8 56		6 10	3 43	10 49	
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17	

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct		Omn.		Expr.		Omn.		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes	11 55		8 25	8 55	12 7	3 40			7 35	
Angers	2 19	6 30	10 29	12 37	3 42	5 10			5 09	9 35
La Mérité	2 52	7 10	10 51	12 46	3 52				6 10	10 1
Les Rosiers		7 19	10 58	12 46	3 52				6 23	
St-Clément		7 26		12 53	3 59				6 32	
St-Martin		7 33		12 59	4 7				6 41	
Saumur ar.	3 22	7 46	11 13	1 11	4 20	5 53	6 58	10 24		
— dt.	3 26	7 52	11 16	1 15	4 31	5 56	7 21	3 10 30		
Varennes	8 5	11 26	1 27	4 45					7 21	
Port-Boulet	3 50									